

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

| | | |
|--|------------|--|
| 1. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE | 105 | |
| <i>1.1. Une topographie plane de plateau</i> | | |
| <i>1.2. Une présence continue de la trame bleue</i> | | |
| <i>1.2. Des formations géologiques sédimentaires à l'origine de ce relief tabulaire</i> | | |
| <i>1.4. Un climat semi-océanique</i> | | |
| 2. L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE | 112 | |
| <i>2.1. La Brie Boisée, un espace naturel forestier préservé</i> | | |
| <i>2.2. La Vallée de la Marsange, ripisylves et zones humides</i> | | |
| <i>2.3. Les vastes espaces agricoles contributeurs aux richesses environnementales et paysagères de la Brie Boisée</i> | | |
| <i>2.4. Des espaces sensibles protégés – Inventaires et protections</i> | | |
| 3. RESSOURCES NATURELLES, NUISANCES ET RISQUES | 125 | |
| <i>3.1. La ressource en eau</i> | | |
| <i>3.2. Le sous-sol</i> | | |
| <i>3.3. La qualité de l'air</i> | | |
| <i>3.4. La gestion des déchets</i> | | |
| <i>3.5. Les énergies renouvelables : un potentiel important mais une dynamique à construire</i> | | |
| <i>3.6. Les risques naturels, industriels et technologiques</i> | | |
| <i>3.7. La pollution des sols</i> | | |
| <i>3.8. Les nuisances sonores</i> | | |
| ENVIRONNEMENT : SCHEMA DE FONCTIONNEMENT | | |
| ENVIRONNEMENT : CARTE DES ENJEUX | | |
| ENVIRONNEMENT : CHOREMES | | |
| 4. ANALYSE PAYSAGERE : UN PAYSAGE FORESTIER AUX PORTES DE MARNE-LA-VALLEE | 159 | |
| <i>4.1. Occupation du sol : Un territoire forestier dynamique, un territoire de franges</i> | | |
| <i>4.4. La Brie Boisée, une unité paysagère</i> | | |
| <i>4.5. Une harmonie paysagère, quatre ambiances aux dynamiques propres</i> | | |
| 5. LECTURE TRANSVERSALE DU PAYSAGE DE LA BRIE BOISEE | 169 | |
| <i>5.1. Infrastructures et entrées de ville : perception dynamique</i> | | |
| <i>5.2. Intégration des zones d'activités et qualité environnementale</i> | | |
| <i>5.3. Agriculture, Forêt et Paysage</i> | | |
| 6. PAYSAGE URBAIN, PATRIMOINE BATI | 173 | |
| <i>6.1. Morphologie urbaine des villages et hameaux</i> | | |
| <i>6.2. Le bâti ancien</i> | | |
| <i>6.3. Le bâti récent</i> | | |
| <i>6.4. Un patrimoine bâti et paysager largement protégé</i> | | |
| <i>6.5. Un patrimoine archéologique remarquable</i> | | |
| PAYSAGE : SCHEMA DE FONCTIONNEMENT | | |
| PAYSAGE : CARTE DES ENJEUX | | |
| PAYSAGE : CHOREMES | | |

La dimension environnementale constitue un vecteur de reconnaissance extraterritoriale de l'intercommunalité du SCoT de la Brie Boisée. Des valeurs écologiques et paysagères associées à un patrimoine forestier exceptionnel et protégé concourent à la notoriété du territoire.

L'attractivité du territoire (activités, fonction résidentielle), si elle nourrit le développement urbain de cet espace rural aux portes du val économique francilien, induit aussi des pressions et des risques de dégradation du milieu naturel ou encore une banalisation des paysages, une perte des repères et des spécificités.

- **Comment trouver l'équilibre** entre développement économique et urbain et la préservation des grands espaces forestiers et agricoles dans un contexte d'expansion urbaine flagrante (Val de Bussy, Val d'Europe) ?
- **Comment valoriser** les sites et paysages reconnus de la Brie Boisée et maintenir un cadre urbain de qualité dans le respect du patrimoine hérité : architecture, forme urbaine, perspectives, petit patrimoine, corps de ferme isolés ? Comment exprimer au mieux les identités locales ?
- **Quelles réponses le SCoT peut-il apporter** quant à la gestion commune et partagée des richesses naturelles (eau, forêt), la prévention et la limitation des risques et des nuisances ?

1. L'environnement physique

1.1. Une topographie plane de plateau

Relief régional : Un plateau en Brie française

La Marne traverse le nord du Département de la Seine-et-Marne, séparant ainsi deux unités topographiques :

- La **Plaine de France au nord** : d'une altitude moyenne de moins de 100m où l'érosion a dégagé quelques buttes,
- Le **Plateau de Brie au sud** : vaste plateau uniforme entamé par quelques petits vallons constitués par les affluents de la Marne.

Le territoire du SCoT de la Brie Boisée s'inscrit dans cette dernière entité.

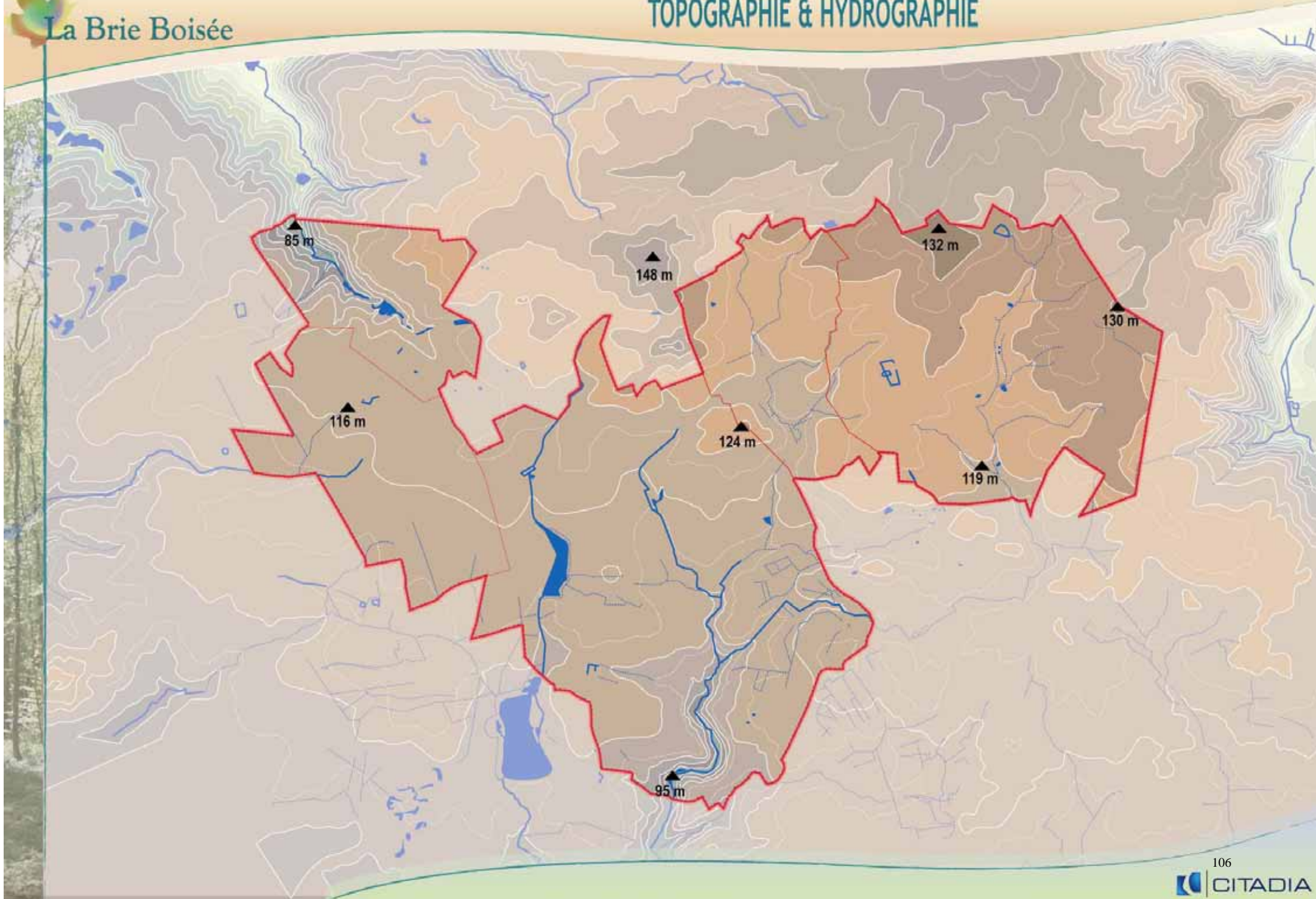


Relief peu marqué et platitude des paysages de la Brie Boisée

Relief local : Une succession de plateaux drainés, d'inclinaison sud, faiblement disséqués

Le territoire de la Brie Boisée s'inscrit dans le vaste plateau de Brie, homogène, peu disséqué et de faible relief (entre 85m et 130m), comprenant quelques buttes, et un relief de coteaux plus ou moins marqués formés par les vallées (Brosse, Marsange).

- **A l'est** : un plateau peu disséqué et boisé, de faible relief (le point culminant est de 134m NGF et le plus bas de 118m NGF) « domine » la succession de plateaux de ce relief tabulaire. Les bourgs de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis s'inscrivent en position de promontoires dans une avancée de courbe de niveau (éperon). Les sites d'urbanisation se dessinent également historiquement aux carrefours des grands tracés de forêt.
- **A la limite nord** : le plateau de Bussy-Saint-Georges et le plateau recouvert de la forêt régionale de Ferrières-en-Brie sont séparés par le Ru de la Brosse. L'altitude s'échelonne entre 100 et 119m NGF.
- **Au sud** : le plateau de Brie Boisée est une grande surface tabulaire basculée vers le sud et entaillée de ruisseaux grossièrement parallèles dans un axe nord/sud. La pente moyenne de est 0,2% mais est plus marquée au sud par les coteaux dont la pente est de 10% au niveau du lit creusé par la Marsange.



1.2. Une présence continue de la trame bleue

La trame bleue désigne le patrimoine hydrologique du territoire, à savoir l'eau sous toutes ses formes (rivière, ruisseau, mare, nappe souterraine ...) ainsi que les aménagements qui lui sont liés (barrage, aqueduc ...).

Un réseau hydrographique essentiellement souterrain

Le sous-sol briard est caractérisé par une alternance de couches perméables et imperméables. Cette alternance détermine la présence de différents niveaux aquifères (couche ou nappe contenant de l'eau) :

- La nappe de la formation de la Brie
- La nappe du calcaire de Champigny
- La nappe superficielle du plateau.

La principale contrainte est due à la présence de la nappe des formations de Brie, relativement vulnérable aux pollutions. Cependant, les analyses physico-chimiques récentes montrent que cette eau captée et utilisée pour l'alimentation en eau potable est conforme aux normes.

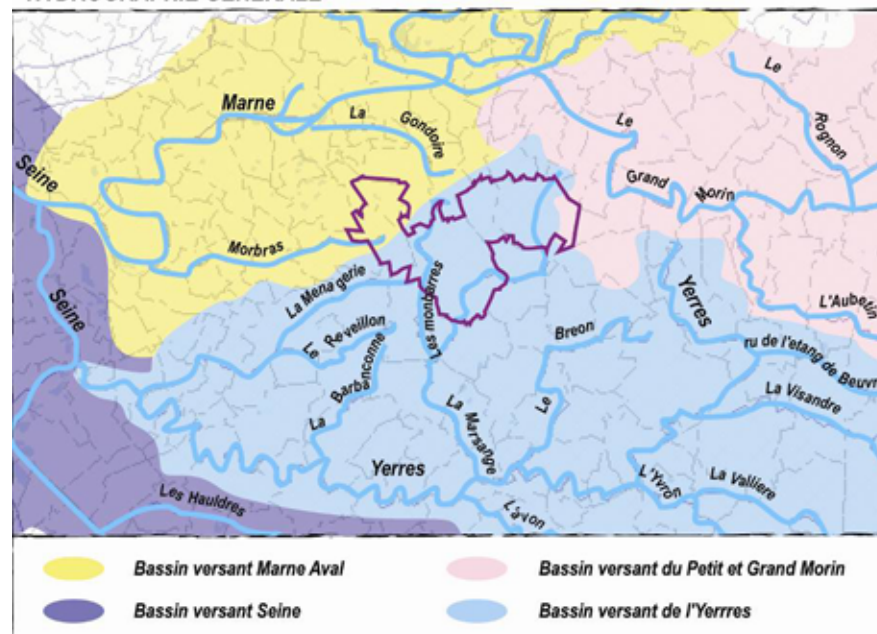
Les eaux superficielles séparées selon 2 systèmes hydrographiques : la Marne et l'Yerres.

Le territoire du SCoT de la Brie Boisée est concerné par deux bassins versants distincts : celui de la Marne au nord et celui de l'Yerres au sud, aux problématiques bien différentes.

Le bassin versant de l'Yerres est drainé par un réseau hydrographique d'une longueur d'environ 450 kilomètres. L'Yerres s'écoule depuis le département de Seine et Marne (sa source se situe sur la commune de Hautefeuille) jusqu'en Val de Marne (confluence avec la Seine sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges) et reçoit plusieurs affluents principaux en rive gauche et

droite. Ainsi de l'amont vers l'aval : ru de l'étang de Beuvron, la Visandre, l'Yvron, le Bréon, la Marsange, l'Avon, la Barbançonne, le Réveillon.

HYDROGRAPHIE GÉNÉRALE



Le second bassin versant est celui de la Marne au nord du territoire. Celui-ci est rendu plus vulnérable aux pollutions du fait des possibles écoulements d'eaux pluviales chargées en hydrocarbures parvenant de l'autoroute A4. Ces eaux chargées se déversent via les divers rus du bassin versant, il y a donc une grande vulnérabilité des eaux superficielles dans ce secteur par lessivage des hydrocarbures, sans compter le risque de pollution accidentelle et ponctuelle due au trafic intense sur cette voie. Les bassins d'orage qui jouent le rôle de régulation existent mais sont situés plus loin sur le tracé de l'autoroute (sortie 13 de Serris et Villeneuve-Saint-Denis).

Le Bassin versant du Grand Morin, affluent de la Marne, jouxte le territoire de la Brie Boisée à l'est.

L'eau est présente en surface et se décline sous différentes formes :

- **Rus et rivières** : ru des Grands Buissons, ru de la Bonde sur lequel se greffent différents fossés drainants et petits rus intermittents, ru Noir, la Marsange, ru de la Brosse, ru de la Ménagerie, ru de la Folie, ru des Boissières ...
- **Étangs et mares** : étang rattaché au Château de Ferrières-en-Brie de qualité médiocre, étangs du Sardin et de la Borne (anciennes carrières de meuliers partiellement comblées, petites mares et espaces marécageux), étang d'Armainvilliers alimenté par le ru de la Buronnerie, étang de Vincennes créé au XIX^{ème} siècle avec de grandes digues ... De nombreuses mares ponctuent le plateau, le plus souvent en forêt.
- **Douves**: ferme ancienne de l'Hermitage et château disparu de la Pointe entourés de douves maintenues et mises en valeur, douves de la ferme de Pontcarré et ancien château de Pontcarré.
- **Bassins de stockage des eaux pluviales** : 3 bassins au "Clos Saint Nicolas", "Mare à Aulne" (peu qualitatifs), "Grand Buisson" en frange de forêt. Il s'agit parfois d'espaces de détente piscicole.

Les eaux brutes superficielles sont globalement de qualité moyenne. Alimentées par des sources résurgentes de la nappe superficielle, elles présentent une forte teneur en nitrate et en phosphate induisant une eutrophisation.



Étang de la Brosse à Ferrières



Douves entourant le parcours sportif à Villeneuve-le-Comte (ci-dessus)

La Marsange à Favières (ci-contre)

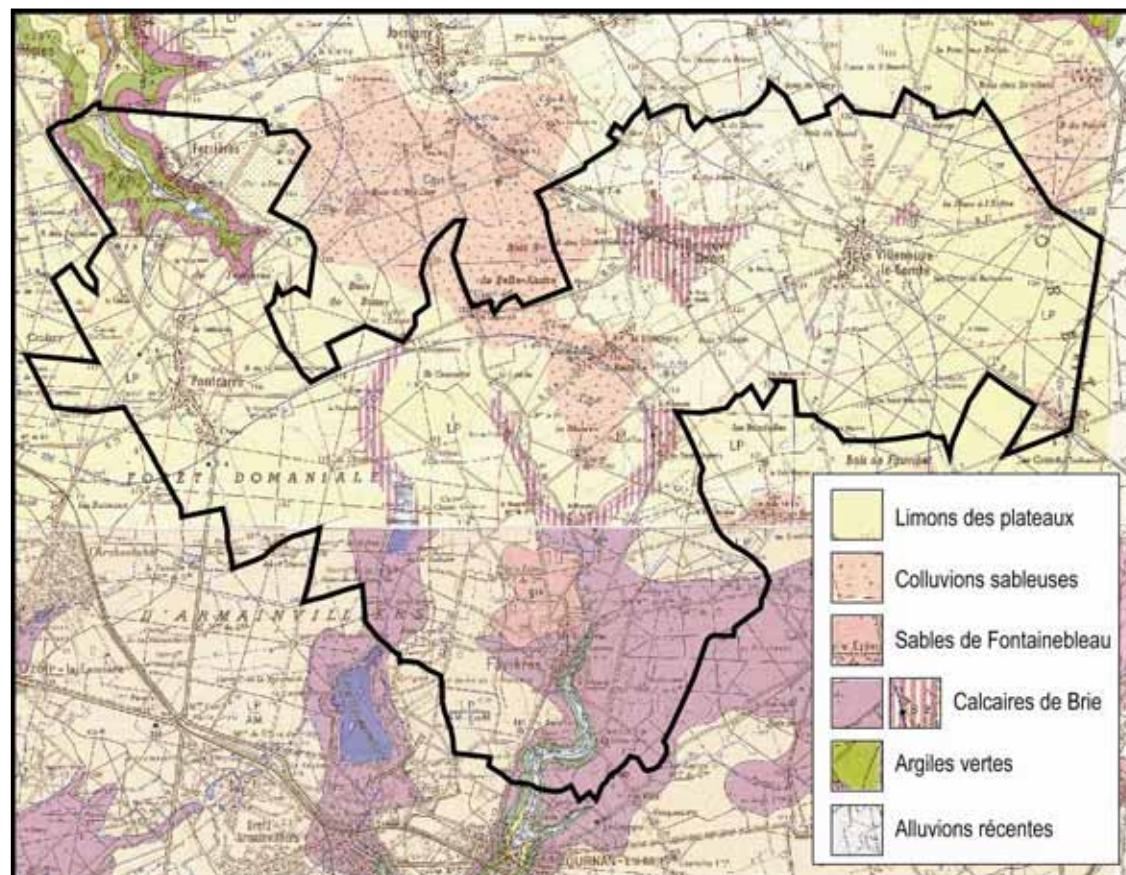
1.2. Des formations géologiques sédimentaires à l'origine de ce relief tabulaire

Les terrains géologiques pouvant être observés sont d'origine sédimentaire :

Un socle sédimentaire, le calcaire de Brie : il se caractérise par une alternance de couches dures calcaires et de couches tendres sableuses, argileuses ou limoneuses de recouvrement. De par la présence des calcaires, la région présente une tendance à la karstification. De ce fait, la Brie comporte un **réservoir aquifère important** : la **nappe des calcaires du Champigny**, profonde, productive et très exploitée notamment pour l'alimentation en eau potable et la **nappe des calcaires de Brie** plus limitée géographiquement. Ce calcaire constitue l'assise fondamentale de la Brie Boisée, il présente 2 caractéristiques :

- fissuré (perméabilité dualiste) : l'eau circule vers les profondeurs via les failles, sinon sa consistance dense le rend peu perméable ;
- incluant des pierres ou des bancs de meulière : au contact de l'eau les meulières se décomposent superficiellement en une couche d'argile imperméable qui génère des rétentions d'eau ponctuelles.

- D'ouest en est, une formation limoneuse dominante : **les limons des plateaux** (mélange d'argiles et de sable quartzeux) déposés en couches épaisses (2 à 3 m) se prêtent à la culture des céréales et de la betterave.
- Ponctuellement, des **formations marno-calcaires très altérées** (Stampien inférieur) alternant argiles, meulière et calcaire ; et **l'affleurement des Sables de Fontainebleau**



Sources : BRGM

(Stampien) au sommet de petites buttes entourées de colluvions sablo-argileux.

- **En fond de vallée, des argiles vertes.**
- Les **formations superficielles** ont recouvert ces terrains géologiques au quaternaire (phénomènes éoliens, d'éboulis, de dépôts alluvionnaires).

1.4. Un climat semi-océanique

Sources : Météo France

Le climat possède les caractéristiques similaires à l'ensemble du bassin parisien, c'est à dire correspondant à un climat de type semi-océanique, influencé par des perturbations continentales du nord-est.

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Températures moyennes | Minimales : 6°C / Maximales : 15°C |
| Précipitations moyennes | 650 mm/an |
| Vents dominants | 3 m/s, de secteur nord-est et sud-est |

- **Températures moyennes** : Minimales : 6°C / Maximales : 15°C. L'éloignement de la mer et l'apparition sporadique d'influences continentales renforcent les écarts de température. Les hivers sont relativement doux voire frais et les étés sont assez chauds.

- **Précipitations moyennes** : 650 mm/an. Elles sont peu abondantes : 600 à 700 mm/an, étalée sur 160 jours environ. Le régime moyen des précipitations se caractérise par de maxima en automne et des averses d'orage en été, et un minimum en avril.
- **Les jours de brouillard, gel...** : la région se caractérise par la fréquence du brouillard, environ 40 jours par an, répartis sur 3 mois : novembre, décembre et janvier. Le nombre de jours de gel est relativement important puisqu'il atteint 50 jours en moyenne sur 30 ans (1950 à 1980) mais ces chiffres ont tendance à diminuer depuis 20 ans.
- **Vents dominants** : 3 m/s, de secteur nord-est et sud-est. Les vents dominants, en fréquence et en intensité, sont de secteurs nord-est et sud-ouest avec une vitesse moyenne comprise entre 2 et 4 m/s. La période la plus venteuse se situe entre les mois de décembre et février.

